



Commune de Lys

☎ 03.86.29.30.06

@:mairie.lys@laposte

## COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/08/2023

### Ordre du jour :

Décision modificative  
Fond de solidarité pour le logement  
Référént déontologue des élus  
Office national des forêts : martelage parcelle 14  
Questions diverses

Sont présents : Laurence MARCHAND, Stéphane BARONI, Serge BENARD, Johan CLEMENT, Fabien LAGARDE, Jérôme MARCHAND, Rémy AMBERT, Sylvie BARONI, Annie FONTAINE, Marc SIMON.

Absent : Florian PRUDHOMME (pouvoir à Sylvie BARONI)

Secrétaire de séance : Rémy AMBERT

### Décision modificative :

Décision modificative accordée par le conseil concernant le transfert de fond entre deux titres de compte pour les budgets 2023 (écriture D011 vers D67)

### Fond de solidarité pour le logement :

Le fonds de solidarité pour le logement permet, sous conditions, d'aider les ménages qui éprouvent des difficultés à accéder à un logement ou de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau et d'énergie. Il peut également financer des mesures d'accompagnement social lié au logement ainsi que des petites réparations dans le cadre de la précarité énergétique

Le département sollicite une participation de la commune. Compte tenu du budget de notre commune, le conseil, à la majorité, ne peut donner une suite favorable.

## **Référent déontologue des élus :**

Le référent déontologue accompagne les élus afin de prémunir ces derniers contre les risques juridiques et en particulier les risques de poursuites pénales liés par exemple aux situations de conflit d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se trouver.

Il peut également les conseiller sur les mesures à prendre lorsqu'ils sont sollicités par des représentants d'intérêts.

Le référent déontologue peut également les aider à mieux mettre au service de l'intérêt général les ressources et les moyens dont ils disposent pour l'exercice de leur mandat.

[www.lys-fleurdunivernais.fr](http://www.lys-fleurdunivernais.fr)

Dans l'attente de renseignements complémentaires, l'ensemble du conseil décide de reporter la prise d'une décision concernant la désignation des référents.

## **Office national des forêts ; martelage parcelle 14 :**

En vue de l'exploitation de nos forêts sur l'année 2024, l'ONF demande le martelage de la parcelle 14. Le conseil approuve et sera représenté par Stéphane BARONI, Florian PRUDHOMME, Jérôme MARCHAND et Fabien LAGARDE.

## **Information sur notre activité :**

Depuis la prise de fonction du nouveau maire, des adjoints et conseillers en date du 09 juin dernier, ont été rencontrés :

- Nadia SOLLOGOUB, Sénatrice de la Nièvre,
- Patrice JOLY, Sénateur de la Nièvre,
- Cyrielle FRANCHI, Sous-Préfète de Clamecy
- Jean-Charles ROCHARD, président de la communauté de communes Tannay-Brinon-Corbigny

Ont assisté aux réunions suivantes :

- Réunion d'urbanisme à ROUY
- Réunion sur les énergies renouvelables à Tannay
- Réunion sur l'approbation des budgets de la communauté de communes à Corbigny
- Réunion de chantier concernant l'avancement des travaux de la route forestière collective à Tannay

L'équipe travaille notamment sur les points suivants :

- Inventaire des biens sans maître.
- Inventaire des habitations et bâtiments nécessitant un arrêté de péril.
- Diagnostique de l'église en vue des travaux à réaliser